



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 4 avril 2011

Délibération n° 2011-2073

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Rapporteur** : Monsieur Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 mars 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 6 avril 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Benelkadi, Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabert, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, M. Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Peytavin (pouvoir à M. Plazzi), Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Jacquet), Mme Baume (pouvoir à M. Coste), MM. Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Mme Chevallier, MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Bousson), Guimet (pouvoir à M. Suchet), Lambert (pouvoir à M. Kabalo), Lebuhotel (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Léonard (pouvoir à M. Rousseau), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel), MM. Vergiat, Vurpas.

Absents non excusés : MM. Genin, Le Bouhart, Muet.

## Séance publique du 4 avril 2011

### Délibération n° 2011-2073

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Rillieux la Pape - Sathonay Camp

objet : **Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Modification des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare - Participation de la Communauté urbaine de Lyon à la convention de financement des études**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### Le Conseil,

Vu le rapport du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine porte, depuis 2005, le projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL). En privilégiant le développement de l'intermodalité, REAL a pour objectif de rendre plus attractif l'usage des transports collectifs. La Communauté urbaine de Lyon participe, par ses engagements aux protocoles d'accord partenarial de REAL de 2005 et 2007, au développement d'une mobilité quotidienne respectueuse de l'environnement.

L'enquête ménages déplacements de 2006 a montré que si globalement le nombre de déplacements au sein du territoire plateau nord n'augmentait pas, l'usage de la voiture particulière restait supérieur à la moyenne de la Communauté urbaine (55 % des déplacements des habitants du plateau nord se font en voiture). La plupart de ces déplacements s'effectuent avec Lyon-Villeurbanne (pour 64 %) et pour presque un tiers vers la rive gauche. Les transports collectifs (TC) urbains représentent environ un tiers des déplacements du plateau nord vers Lyon.

Dans ce contexte, il est possible d'optimiser l'utilisation du service offert par la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape qui bénéficie depuis fin 2008, grâce aux travaux de modernisation de la ligne Lyon-Bourg en Bresse, d'un cadencement :

- à la demi-heure aux 2 heures de pointe du matin et aux 3 heures de pointe du soir,
- à l'heure la journée.

Pour ce faire, il faut rendre attractive cette gare et favoriser l'émergence d'un vrai pôle multimodal.

La gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape dessert un bassin de vie important (75 000 habitants), le plateau nord constitué de communes (Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Sathonay Camp) en développement et en mutation. Située à 10 minutes de la Part-Dieu par le train, elle représente un atout pour le territoire. Sa fréquentation en 2008 de 764 montées/descentes (M/D) par jour pour le TER devrait par conséquent augmenter.

Pour ces raisons, la Région, l'Etat, la SNCF et la Communauté urbaine souhaitent constituer autour de la gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape un pôle d'échanges. La gare de Sathonay Camp/Rillieux la Pape a été inscrite parmi les pôles d'échanges éligibles au volet intermodalité - Grands projets 2 du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 répondant à 3 grands principes définis :

- l'opération entre dans une politique destinée à privilégier le recours aux transports collectifs par rapport à la voiture particulière ; ceci implique, en particulier, une cohérence du projet avec la politique de planification urbaine et le plan de déplacements urbains (PDU) de la collectivité,

- l'opération permet une amélioration significative de l'intermodalité entre les transports collectifs : le projet doit créer ou améliorer une interface entre les transports ferrés et les TC urbains ou interurbains dans le but de permettre le développement d'une collaboration entre autorités organisatrices des transports en vue d'offrir des services coordonnés,

- l'opération doit contribuer à la mise en accessibilité de la chaîne de transports, en application de la loi du 11 février 2005 : à l'issue des travaux, les périmètres et services concernés devront être accessibles (accès aux quais et aux trains, information voyageurs).

La Communauté urbaine a mené une première étude de faisabilité qui a permis de dégager plusieurs scénarii d'aménagement répondant aux priorités fixées par les partenaires :

- améliorer l'accessibilité côté Rillieux la Pape par la création d'une gare biface,
- limiter les cheminements et les temps de correspondance par une bonne organisation des flux,
- rendre la gare accessible pour les personnes à mobilité réduite.

Une première phase d'aménagements est en cours de réalisation comprenant notamment la réalisation d'un parc de stationnement du côté de Sathonay Camp, ainsi que le réaménagement du parvis de la gare par des équipements favorisant l'intermodalité.

Dans le cadre du projet de pôle d'échanges multimodal, des réflexions ont été engagées sur les aménagements à prévoir du côté de Rillieux la Pape de cette gare portant essentiellement sur le prolongement du passage souterrain existant pour accéder aux quais de la gare. L'objectif pour la Communauté urbaine est de permettre l'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape afin de pouvoir aménager une plateforme multimodale et à terme d'envisager un développement urbain sur un futur foncier communautaire. Les études d'avant-projet doivent permettre d'évaluer les incidences de ces objectifs d'aménagement.

A cet effet, une étude préliminaire de faisabilité technique et d'estimation financière a été réalisée. Les résultats de cette étude ont été présentés au comité de pilotage du pôle d'échanges multimodal à la fin du 1er semestre 2009.

Cette étude portait :

- d'une part, sur l'examen des différents scénarii envisageables de modifications des installations ferroviaires en vue de libérer le foncier nécessaire à la réalisation d'un parc de stationnement,
- d'autre part, sur le prolongement du passage souterrain existant, ainsi que la mise en accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite de l'ensemble de l'ouvrage dénivelé en vue de permettre l'accès aux quais pour les personnes utilisatrices de ce futur parking.

La présente convention de financement porte sur l'engagement de la phase suivante, d'étude d'avant-projet portant sur ces 2 objets.

Les aménagements devront également être conformes aux dispositions du schéma directeur régional d'accessibilité voté les 4 et 5 juin 2009. Ils tiendront compte du référentiel élaboré dans ce cadre, sans préjuger des conditions de financements définitives de ces aménagements. Ces éléments seront également étudiés sous réserve de leur faisabilité au regard des dispositions réglementaires actuelles ou matériels homologués existants.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par Réseau ferré de France (RFF). Elle fera l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage et d'une mission de maîtrise d'œuvre à la SNCF.

L'objet des études d'avant-projet porte sur :

- les modifications des installations ferroviaires consécutives à la suppression de voies de service en vue de l'aménagement d'un parc de stationnement du côté de Rillieux la Pape,
- le prolongement du passage souterrain et la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) de l'ensemble de l'ouvrage dénivelé ainsi que des équipements existants situés sur le périmètre RFF.

Les études préliminaires ont porté sur plusieurs scénarii progressifs de libération du foncier ferroviaire des voies de service qui s'y trouvent. Concernant plus spécifiquement la question de l'accessibilité aux quais depuis le côté Rillieux la Pape, ces études ont également porté sur le prolongement du passage souterrain dont la longueur peut varier suivant les scénarii de libération de foncier ainsi que sur la nature de l'équipement

d'accessibilité de personnes à mobilité réduite (PMR) à installer en extrémité du prolongement du passage souterrain (ascenseur ou rampe).

L'ouverture de la gare côté Rillieux la Pape s'inscrit dans le cadre d'une politique améliorant le cadre de vie des habitants et des usagers du train.

Chacun des scénarii étudiés présentant des avantages et des inconvénients (le scénario permettant d'obtenir une capacité maximale de stationnement étant celui qui est aussi le plus coûteux, et inversement), il a été décidé, en l'absence d'un positionnement définitif des partenaires concernés sur un scénario, de lancer les études d'avant-projet (AVP) sur 2 scénarii et 2 options de mise en accessibilité PMR de l'extrémité du passage souterrain.

L'objectif sera de veiller à une continuité de l'accessibilité sur un futur foncier communautaire.

Il a été décidé d'étudier en phase AVP :

- le prolongement du passage souterrain de 18 ou 28 mètres, selon le nombre de voies de services déposées (2 ou 4),

- la mise en place de 3 ou 4 ascenseurs avec, dans le premier cas, la création d'une rampe du côté de Rillieux la Pape.

A l'issue de la phase AVP, les partenaires auront à se prononcer sur un seul scénario.

Le financement de cette étude AVP fait appel à 2 dispositifs financiers : le contrat de projet Etat et Région (CPER) et la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

La participation de la Communauté urbaine de Lyon s'élève à 66 643 €, soit 37 % du montant total de l'AVP en euros courants ;

Dispositif	Contenu	Coût avant-projet (AVP) (en € HT)	Etat		Région		Réseau ferré de France (RFF)		Communauté urbaine de Lyon	
			Taux (en %)	Montant (en €)	Taux (en %)	Montant (en €)	Taux (en %)	Montant (en €)	Taux (en %)	Montant (en €)
<b>Convention de fonctions d'agglomération et de centralité</b>										
	1 ascenseur passage souterrain travaux de voies et matériel fixe infrastructures sécurité/signalétique	93 777	0	0	37	34 697	0	0	63	59 079
	accès poids lourds	2 606	0	0	37	964	0	0	63	1 642
	frais de maîtrise d'ouvrage	5 459	0	0	37	2 020	0	0	63	3 439
<b>Total convention d'agglomération</b>		<b>105 582</b>	<b>0</b>		<b>38 939</b>		<b>0</b>		<b>66 643</b>	

<b>Total AVP - prix actualisé</b>	<b>179 119</b>
<b>dont frais de maîtrise d'ouvrage</b>	<b>8 374</b>

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - la participation financière de la Communauté urbaine aux études d'avant-projet, modifications des installations ferroviaires, prolongement du passage souterrain et mise en accessibilité de la gare de Sathonay Camp-Rillieux la Pape, à hauteur de 66 643 € sous forme de subvention à Réseau ferré de France (RFF),

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, l'Etat, la Région Rhône-Alpes et Réseau ferré de France (RFF) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1438 le 26 mars 2007 pour la somme de 250 000 € en dépenses et 75 000 € en recettes.

**4° - La dépense** sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 180 - fonction 815 - opération n° 1438.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 6 avril 2011.**